

# Compte-rendu du Conseil Municipal du 01/07/2021

**Présents :** CHAUVIN Eric, GENET Juliette, GIRARD Georges-François, MANZONI Jean-Michel, MICHAUD Luc, MILLET Damien, TRESY Philippe, VALLET Patricia.

**Excusés :** BRETIN Anthony, MARANO Marie-Christine.

**Absent :** MOUREZ Thierry.

**Secrétaire de séance :** CHAUVIN Eric.

8 votants

M. le Maire, Luc Michaud, ouvre la séance à 20 h.

## 1 - Délibération PLUI

Le Plan Local d'Urbanisme, destiné à être mis en place partout sur le territoire national, est le document qui remplace et complète les anciens Plan d'Occupation des Sols et Règlement National d'Urbanisme, dont dépend l'actuelle Carte Communale. La rédaction du PLU demande des compétences en règlement d'urbanisme qui nécessitent la plupart du temps l'intervention de spécialistes, avec le coût important qui s'y rapporte.

Les compétences d'élaboration des documents d'urbanisme et de délivrance des autorisations d'urbanisme peuvent être déléguées à d'autres entités (c'est déjà le cas pour les demandes et autorisations avec le service mutualisé du Pays Lédonien), et particulièrement des communes vers l'Etablissement Public à Coopération Intercommunale (ComCom) dont elles sont membres.

La ComCom Bresse Haute Seille propose la mise en place d'un PLU Intercommunal (PLUI), qui va nécessiter le transfert de la compétence "urbanisme" à la ComCom, mais permet la mutualisation du coût de l'étude et de la rédaction des documents.

Cette démarche est réputée automatique en l'absence de délibération contraire d'au moins 25 % des communes composant le territoire, soit un seuil de 14 communes s'y opposant pour Bresse Haute Seille.

Le PLUI doit viser à assurer les conditions d'une planification durable du territoire, en prenant en compte les besoins de tous les habitants et les ressources du territoire, et en conjuguant les dimensions sociales, économiques et environnementales, dont la gestion économe de l'espace.

La définition concrète par le PLUI de l'utilisation des sols du territoire sera le résultat d'une étude intégrant un diagnostic territorial, un état initial de l'environnement, les orientations générales retenues pour le Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD), le projet de zonage (définition des zones urbanisables, agricoles, ou naturelles, et des règles s'y rapportant), les incidences prévisibles sur l'environnement, et la compatibilité au regard des lois et règlements existants (dont le SCoT du Pays Lédonien auquel est déjà soumis l'urbanisme lavinois).

Par délibération à l'unanimité des 8 votants, le Conseil Municipal approuve la mise en place d'un PLUI sur le territoire Bresse Haute Seille et le transfert de la compétence "urbanisme".

## 2 - Convention Pays Lédonien

La convention liant la commune et le Pays Lédonien pour la prestation d'instruction des demandes d'urbanisme doit être mise à jour pour prendre en compte certaines évolutions réglementaires dont :

- les futurs besoins de dématérialisation des autorisations d'urbanisme,
- le respect du RGPD pour le traitement des données personnelles,
- le coût du service, basé sur des Equivalents Permis de Construire, avec une actualisation des barèmes selon le type de demande.

A la majorité de 7 voix pour et 1 abstention (Jean-Michel Manzoni), la convention aménagée est approuvée par délibération.

## 3 - Décision modificative du budget investissement

La Trésorerie de Bletterans préconise l'imputation de la facture (montant 313,90 €) de la prestation du SIDEC pour le renouvellement (accompagné d'aide financière) de luminaires d'éclairage public à l'article 238 du budget investissement.

Non provisionné depuis plusieurs années (et également dans le budget 2021) cet article 238 doit donc être abondé de 500 € depuis l'article 21311 du même budget investissement, pour permettre le règlement de cette facture.

Cette modification du budget investissement, simple opération comptable purement technique, est approuvée à l'unanimité des 8 votants.

## 4 - Arrêté d'alignement

La bâtisse située au lieu-dit "Grange Bedou" et qui fait l'angle avec la route qui descend à Baume-les-Messieurs est l'objet d'un projet de réhabilitation. Pour faciliter l'usage de la parcelle AD63 l'espace public peut être aligné entre le muret de pierre et l'angle du bâtiment.

Avec l'accord unanime des 8 votants, environ 25 m<sup>2</sup> vont passer du domaine public au domaine privé de la commune et seront ensuite vendus devant notaire, tous frais payés par les acquéreurs.

## 4 - Questions diverses

### TRAVAUX - VOIRIE

#### Parking "sous l'église"

Les devis avec les entreprises Famy et Eiffage sont validés, les travaux d'aménagement, revêtement et délimitation des espaces débiteront dès les prochaines semaines.

#### Travaux de voirie financés par la ComCom

Comme chaque année, après étude des demandes des communes et priorisation des chantiers urgents en commission, la Communauté de Commune prend en charge la réfection des voiries communales d'intérêt communautaire.

Pour 2021 à Lavigny, la réfection de la voirie communale n°8 (lieu-dit "chez les Rémondy" à Rosnay), aux points les plus dégradés, était programmée. La tranche de travaux est abandonnée à la suite à un problème de propriété cadastrale.

Pour rappel : en 2005, pour permettre le dévoiement de la voie communale au lieu-dit "chez les Rémondy", un procès verbal contradictoire a été établi par le cabinet de géomètre expert Didier Cramard, avalisant l'accord commun de procéder à des échanges de terrain entre la commune et les trois propriétaires des parcelles concernées. La voie communale a bien été dévoyée, mais les échanges n'ont pas été finalisés devant notaire.

La commune a missionné l'office notarial de Maître Pommier (Voiteur) pour finaliser ce dossier et procéder à la mise à jour cadastrale. Bien que plusieurs fois relancé, l'un des propriétaires ne répond pas. De fait, la voirie communale actuelle qui devrait être sur le domaine public traverse des parcelles privées.

Conséquence : La communauté de commune ne souhaite pas réaliser les travaux sur du domaine non-public. La réfection de la voie communale n°8 est donc abandonnée dans l'attente que le propriétaire se manifeste auprès de l'agence notariale en vue de finaliser l'acte d'échange.

#### VILLAGE - VIE LOCALE

**Cartes Jeune**, à ce jour 25 demandeurs de sa gratuité se sont manifestés. Leur nombre devrait atteindre la trentaine d'ici samedi 10/07, date limite d'inscription.

**Camp scout**, à compter du 08/07 un camp scout prendra ses quartiers dans les bois de Rosnay, coupes n° 2 et/ou 3.

**Verger serein**, l'association est sensée évoluer de manière autonome mais c'est l'employé communal qui en a assuré la fauche.

**Vols**, pendant une même nuit du dernier week-end de juin plusieurs jardins de la partie Nord du village ont été visités et débarrassés de leurs petits piquets d'éclairage Led.

**Stationnement problématique**, place du 8 mai et rue du Quart d'Amont le stationnement erratique cause des problèmes de visibilité et de sécurité. Les propriétaires vont être invités à déposer leurs véhicules en des lieux plus adaptés.

**Tour du Jura**, deux courses cyclistes (F et H) vont traverser le village le samedi 4 septembre prochain à quelques heures d'intervalle. Appel est fait aux associations du village pour proposer des bénévoles qui seront chargés de bloquer momentanément la circulation à la dizaine de points de sécurité recensés par l'organisation.

#### MAIRIE

**Recensement**, décalé en raison des conditions sanitaires le prochain recensement devrait intervenir début 2022.

**Convention fourrière**, suite à une convention avec la ComCom Bresse Haute Seille, la pension "L'arche de Jules" (rue du Muguet, ZA de la Chaigne, 71580 Beaurepaire-en-Bresse) est désignée fourrière où déposer les animaux errants sur le territoire de la commune. Les frais de garde sont à la charge des propriétaires, et leur paiement conditionne la restitution de l'animal.

**Congés d'été**, le secrétaire de mairie s'absente du 8 au 29 juillet, l'employé communal s'absente du 2 au 20 août.

**FCTVA bâtiment Mairie**, les finances communales vont enregistrer l'apport des 75.000 € du Fonds de Compensation de la TVA liés aux investissements consentis pour les travaux de construction.

**Salle de convivialité**, maintenant entièrement finalisée (office aménagé), elle pourra être mise à disposition des habitants. Il est toutefois nécessaire d'actualiser le montant de la location et de la caution, ainsi que le règlement d'utilisation.

**CoFor**, la fédération Nationale des Communes Forestières s'insurge d'un projet de loi qui va augmenter la contribution des communes au financement de l'ONF (et donc grever leur budget), tout en dégradant le service public associé puisque le futur contrat Etat-ONF prévoit la suppression de 500 postes.

A l'unanimité des 8 votants, le Conseil Municipal décide de soutenir la démarche en signant la motion de la CoFor.

#### STRUCTURES EXTERIEURES

**SMO Cuisine Centrale**, anciennement dénommé Sicopal, le Syndicat Mixte Ouvert fait parvenir le compte-rendu de sa dernière réunion d'où il ressort essentiellement des besoins d'investissement pour renouveler le parc vieillissant de véhicules de distribution des repas, et une augmentation de 0,10 € du prix (bloqué depuis 2008) des repas à compter du 01/09.

**Opération Grand Site**, c'est la démarche proposée par l'Etat aux collectivités territoriales pour répondre aux difficultés que posent l'accueil des visiteurs et l'entretien des sites classés de grande notoriété soumis à une forte fréquentation. Elle permet de définir et de mettre en œuvre un projet concerté de restauration, de préservation, de gestion et de mise en valeur du territoire.

Le projet Grand Site "Vignobles et Reculées du Jura" va dessiner les règles d'un meilleur accueil des visiteurs en plus grand nombre, tout en conservant aux habitants leur cadre de vie. C'est pourquoi la structure qui pilotera le projet doit intégrer tous les acteurs et utilisateurs du territoire : administrations, collectivités, habitants, tourisme, agriculture, forêt, sports nature, etc...

La première étape sera une étude de fréquentation pour déterminer plus précisément quels sont les axes principaux d'accès au site, ainsi que les centres d'intérêt des visiteurs : simple déambulation, culture, histoire, randonnée, espace naturel, ...

**SICTOM**, la collecte des bacs gris va être espacée dès début 2022, ils ne seront plus ramassés que tous les 15 jours dans le cadre de la "collecte incitative". Expérimentée dès 2015 et concernant maintenant 10 tournées, les résultats constatent une diminution du tonnage d'ordures ménagères collecté (bac gris) et à une amélioration de la qualité du tri (bac bleu-jaune), le tout accompagné d'une plus grande pratique du compostage.

Le tarif de la redevance va légèrement baisser car la collecte ne représente que 42 % du budget du Sictom et le nombre de passages des camions diminue de 6 (4 gris et 2 bleu) à 4 (2 gris et 2 bleu), et sera accompagné d'un tarif promotionnel sur les bacs à compost. Le SICTOM se tient à la disposition des usagers pour répondre à l'ensemble de leurs questionnements.

Une campagne d'information et de sensibilisation sera lancée dès septembre prochain et rappellera les objectifs de la collecte incitative : inciter à moins produire de déchets, à plus composter sans pousser aux incivilités, à poursuivre l'amélioration du tri, à réduire l'empreinte carbone de l'activité collective, à maîtriser les coûts.

La prochaine réunion du Conseil Municipal se tiendra le jeudi 02 septembre 2021 à 20 heures.

L'ordre du jour et les questions diverses étant épuisés, M. le Maire déclare la séance levée à 22 h 00.

Le présent compte-rendu (manuscrit) est approuvé et signé par l'ensemble des présents au Conseil Municipal.

Lavigny, le 08/07/2021

Le Maire, Luc MICHAUD.

